

# Projet d'intégration

## Consignes – 2019/2020

### Objectifs

Le projet d'intégration vise à **intégrer** les connaissances et compétences associées à la fois<sup>1</sup> au **parcours** et à la **filière**, renforçant ainsi la personnalisation et la **cohérence** d'ensemble de la formation.

Il permet de **consolider les acquis méthodologiques**, notamment en management de projet.

Il contribue à enrichir le **portfolio**.

Le projet d'intégration est réalisé **seul, en binôme ou en trinôme** ; dans ces derniers cas, les étudiants peuvent suivre des parcours et/ou filières différentes. La **part du travail personnel** de chaque étudiant devra être clairement **mise en évidence** dès le début du projet et lors de son évaluation.

Principaux objectifs du projet d'intégration :

- Être davantage autonome dans la mise en œuvre d'un projet
- Trouver une solution à un problème
- Personnaliser son parcours
- Développer l'autonomie attendue en stage et dans la vie professionnelle
- Mettre en application, intégrer et s'approprier des connaissances et compétences
- Consolider ses compétences en management de projet
- Compléter ses capacités, notamment sur la vision stratégique et le management éthique
- Intégrer, mettre du liant entre le parcours et la filière

Les G3 en contrat de professionnalisation ne font pas de projet d'intégration.

### Modalités

Le projet d'intégration correspond pour chaque étudiant à une charge de travail de **6h/semaine** sur une période s'étalant de la rentrée au dernier jour d'enseignement de parcours, soit plus de 120h au total.

Les **sujets** peuvent être proposés par les enseignants, les entreprises, les étudiants. Ils font l'objet d'une **validation préalable par les responsables de parcours et de filière qui assureront le suivi de l'activité pour les cohortes qui les concernent** (éventuellement de façon dématérialisée).

Le projet sera de préférence mené en relation avec une **entreprise** ou un **laboratoire** (une convention peut être établie) et sera placé sous la responsabilité de **deux tuteurs** : son **responsable de parcours** pour les aspects scientifiques et son **responsable de filière** pour ce qui concerne le développement des capacités.

Les **critères** permettant d'évaluer la réussite du projet sont définis au début du projet par une **concertation** entre l'étudiant et ses tuteurs.

Le livrable peut consister par exemple en une réalisation en ingénierie, un travail de recherche, une mission de type audit-conseil...

---

<sup>1</sup> Dans le cas où l'étudiant n'a pas obtenu son 1<sup>er</sup> vœu, il est possible exceptionnellement de relaxer cette contrainte après accord du responsable de la formation.